À l'approche des élections, il nous semble important de comprendre comment chacune des listes qui se propose de nous représenter dans la commune se positionne sur différentes thématiques, alliant aménagement du territoire, logement, préservation des terres agricoles, de la biodiversité et démocratie citoyenne.

Merci d'avance pour votre temps, nous diffuserons de notre côté les différentes réponses qui nous ont été apportées aux citoyen·ne·s de la commune.

Comment vous positionnez-vous quant à ces différents enjeux ?

Positionnez-vous sur une échelle de 1 à 3, le 1 étant défavorable et le 3 favorable.
Vous aurez ensuite un espace limité pour expliquer votre position.
Si vous ne répondez pas à une question, vous serez considéré comme "sans avis".

1. Plan de secteur et Schéma de Développement Communal

Votre liste est-elle favorable à

- Revoir votre Schéma de Développement Communal (SDC) de manière à préserver les terres agricoles, les forêts et les espaces verts de l'artificialisation ?

1 2 3

Notre commune ne disposant pas de SDC à ce jour, notre programme comprend la mise en place d'un SDC et la préservation de l'artificialisation est un objectif majeur que nous avons.
Nous proposons clairement un moratoire sur les deux grands projets de lotissements initiés depuis 2018 par notre commune, afin de réévaluer les besoins réels et de limiter, voire supprimer, l'impact de ces projets sur les terres agricoles concernées.
Ces projets, tels que abordés jusqu'à aujourd'hui auraient un impact énorme (plus de 15ha de terres agricoles pour l'un, ZACC de 18ha pour l'autre).
Préserver les terres agricoles, les forêts et les espaces verts de l'artificialisation est une règle de base pour nous.
Nous privilégions clairement l'évolution (inévitable) de l'habitat le long des voiries existantes et équipées des divers impétrants dans les zones déjà bâties (rues construites d'un seul côté, terrains bâtis à 50% à peine, les exemples sont multiples).
Ceci en parallèle avec la définition des divers périmètres de centralités et zones excentrées amenées par le SDT.

- D'ici la révision du SDC, adopter un moratoire de l'artificialisation de terres agricoles, de forêts ou d'espaces verts; ce en refusant toute demande de permis sur ces espaces ?

  1 2 3

Comme exprimé à la 1ère question, le moratoire est clair dans notre approche pour les 2 zones de projets mentionnés.

Etendre ce principe à tous les permis est le défi ultime, car toutes les demandes de permis occupent de facto des terres agricoles et/ou forestières à ce jour.

Le moratoire sur les forêts et espaces verts est indiscutable, le faire sur les terres agricoles situées à ce jour en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur est bien plus délicat.

Un moratoire sur les terres agricoles sans distinction de localisation au plan de secteur ne nous semble pas tenable: en dehors des zones batissables, il est évident, mais en zone d'habitat actuelle (cfr zone baties à 50%, 1 seul côté de la rue…) il sera pratiquement impossible.

2. Logement accessible et réhabilitation des espaces déjà artificialisés

Votre liste est-elle favorable à

- Mettre en place de nouvelles mesures ou renforcer les mesures existantes pour lutter contre les logements inoccupés et faciliter l'accès aux logements déjà existants. (ex. taxe communale, partenariat avec agences immobilières sociales…) ?

  1 2 3

Tout à fait ! Disposer d'un inventaire des logements existants nous semble primordial pour identifier les logements inoccupés (et il y en a!) et favoriser leur transformation.

Nous voulons encourager la rénovation en facilitant l'accès aux primes et autres incitants.

La taxe communale existante sur les bâtiments inoccupés est à revoir, la mesure ne marche pas suffisamment et est à adapter, la répression ne suffit pas et doit être complétée par de l'accompagnement des propriétaires concernés.

- Revoir à la hausse les aides financières et les règles d'urbanisme pour faciliter la rénovation, la réhabilitation des bâtiments et, le cas échéant, la division des logements ?

  1 2 3

Disposer de règles d'urbanisme claires est un manquement identifié dans la commune, pour lequel la mise en place d'un Guide Communal d'Urbanisme serait un élément de réponse.
Nous proposons de mettre également en place un guichet du logement pour, entre autres, rediriger les habitants vers la rénovation. Identifier et renforcer les aides financières possibles ferait partie des activités de ce guichet.
Proposer un "prix de la rénovation" pour mettre en évidence les belles réalisations de division de bâtiments existants en habitat partagé est dans nos propositions.

- Soutenir une division des logements, contrôlée via les guichets d'aide au logement et le plan de cohésion sociale et subordonnée à un accompagnement technique dans les lieux bien desservis en transports en commun ?

1 2 3

Nous confirmons la volonté de mettre en place ce guichet du logement, avec un focus majeur sur les transformations et division des logements, l'idée étant directement liée à la localisation de ces bâtiments dans les coeurs de centralité, voire les coeurs de zones excentrées (favoriser cela dans les zones à plus forte densité d'habitations et proche des accès au lignes de bus et axes principaux de circulation).
Un rapprochement nous semble également nécessaire avec le conseiller énergie (plan POLLEC) actif jusqu'ici uniquement sur des bâtiments communaux. Sa mission est à étendre au support aux projets privés, selon nous.

3. Terres agricoles

Votre liste est-elle favorable à

- Réaliser un recensement et une analyse de l'affectation réelle (prairies permanentes, prairies temporaires, cultures, terres agricoles non-utilisées, etc.) des terres agricoles dans la commune, qui inclurait toutes les terres utiles à l'agriculture (celles situées en zones agricoles au plan de secteur, mais aussi les terres cultivées situées dans d'autres zones au plan de secteur), ainsi qu'une analyse détaillée des affectations non-nourricières des terres (prairie pour chevaux, extension de jardin, cultures non-alimentaires, sapins de noël, horticulture, agrivoltaïsme, etc.) ?

1 2 3

Nous y sommes favorables et cela est une étape nécessaire dans la concrétisation du SDC: la mise en place de ce schéma offre une opportunité unique de faire le point sur l'affectation réelle de toute parcelle et clarifier le rôle de chacune d'elle. L'exemple des ZACC, dont le

futur doit être défini au SDC, nous force à identifier le rôle de toute parcelle agricole dans le périmètre concerné. La préservation des terres agricoles nourricières est par ailleur un objectif majeur que nous avons et qui passe inévitablement par un recensement détaillé de ces terres (en lien direct également avec la lutte contre tout projet éolien ou photovoltaïque).

- Élaborer une politique communale ou pluri-communale pour préserver et mettre à disposition des terres agricoles publiques pour la transition agroécologique (installation de nouveaux paysan·ne·s, espaces-tests agricoles, potagers partagés, approvisionnement des restaurations collectives, etc.) ?

1 2 3

Nous partons du principe que la commune doit servir d'exemple, voire de laboratoire, pour tester et éprouver sur ses terrains communaux les méthodes de fonctionnement liées à la transition agro-écologique. La mise à disposition de terres publiques est à clarifier et développer. La présence de vergers communaux est à dynamiser et renforcer.
Nous proposons d'encourager une vision supra-communale: installer des maraîchers et horticulteurs passe par une ouverture aux communes voisines.

- Garantir que la fonction première de toutes les terres communales actuellement dédiées à l'agriculture reste agricole, qu'importe leur statut au plan de secteur ?

1 2 3

Toute terre communale dédiée à l'agriculture devra le rester, et devra être confirmée au travers également du SDC.

4. Biodiversité et espaces verts

Votre liste est-elle favorable à

- Renforcer ou mettre en place une politique de préservation des espaces naturels et de verdurisation des espaces déjà artificialisés afin d'accroître la biodiversité (ex. plantation d'arbres, haies, diminution de l'éclairage public…) ?

1 2 3

Protéger les espaces verts quelle que soit leur taille fait partie de notre programme.
La plantation massive de haies et même d'arbres isolés est prévue également dans notre programme, le long des voiries et sentiers communaux mais également sur les terrains communaux, toujours dans la démarche de servir d'exemple à la population.
Nous considérons aussi le Guide Communal d'Urbanisme comme un moyen d'encourager la végétalisation lors de l'octroi de permis d'urbanisme.

- Garantir l'accès aux espaces verts publics pour tou·te·s, en protégeant et en développant les espaces naturels et ouverts au cœur et à la périphérie des agglomérations ?

1 **2** **3**

Le renforcement de l'accessibilité (entretien des chemins entre autres) aux espaces verts publics mais aussi de manière générale à tous les chemins de randonnées fait partie de notre programme.

La réflexion sur le SDC et sur les projets de lotissements pose la question de la mise en place effective d'espaces verts publics, relativement inexistants à ce jour dans notre commune. Ils doivent être une volonté et priorité réelle de ces projets, et non pas une simple recommandation ou demande de la Région Wallonne.

5. Démocratie / Accès à l'information

Votre liste est-elle favorable à

- Améliorer l'accès à l'information dans le cadre des enquêtes publiques, rendre plus facile la consultation des documents en ligne et sur papier ?

1 2 3

La vulgarisation des informations et leur exhaustivité font partie de nos préoccupations majeures. Améliorer cela nous paraît fondamental, en termes de contenu et d'accessibilité.
Le manque de communication suffisante et transparente à provoqué de multiples remous sur les 2 projets majeurs précités, de même que le manque total d'implication des citoyens dans les processus de conception et de décision.
Se contenter de s'exprimer lors des enquêtes publiques est totalement insuffisant et se passe de manière bien trop tardive dans l'élaboration des projets, le citoyen étant amené à s'exprimer sur un projet déjà 'ficelé" et les adaptations réelles des projets suite aux enquêtes publiques étant par expérience bien maigres dans les cas rencontrés dans notre commune.
Les procédures du CoDT contenant une enquête publique devraient imposer bien plus de consultation citoyenne réelle, et plus tôt dans le processus des projets.

- Organiser une consultation populaire avant l'élaboration de grands projets, afin de permettre aux habitants de co-créer et co-décider de l'avenir de leur quartier ?

1 2 3

Cela est une évidence totale pour nous: nous voulons une démocratie beaucoup plus participative, sur ces projets en particulier !
Ce sont nos quartiers de vie, et non pas les quartiers de vie des bureaux d'études apportant des principes urbanistiques souvent bien éloignés de la réalité locale de notre vie rurale en province de Luxembourg! Laisser ces bureaux d'études établir des projets sans concertation citoyenne et sans autre avis "public" que l'enquête publique prévue au CoDT nous semble une hérésie..

- Co-construire le nouveau Schéma de Développement Communal avec les citoyen·ne·s de la commune à chaque étape de la procédure ?

1 2 3

Cela est à nouveau une évidence totale à nos yeux. Nous avons un habitat dispersé sur 6 à 11 villages minimum, un modèle de centralité simple comme le souhaite le SDT n'étant que

peu ou pas adapté à notre réalité territoriale.

Co-construire avec les représentants de tous les types de villages est un prérequis.